

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 09 mai 2022
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil vingt-deux le NEUF MAI à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Marlyse DOULET, et M. Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, M. Jean-Charles FONTAINE et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillers municipaux délégués

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, M. Gilles BLANQUET, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Mathilde COURTILLET (arrivée à 19h05), et Mme Françoise HERVIEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire :

Mme Catherine GOURDAIN donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET

M. Patrick TRENDAL donne pouvoir à M. Michel BAUDRY

M. Christophe HANNION donne pouvoir à Mme Françoise HERVIEUX

Mme Léa BALDRAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

Absents excusés : M. Sébastien DELAFOSSE et M. Xavier BATUT.

Date de convocation : 02 mai 2022

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel BAUDRY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 11 avril 2022 : *adopté à l'unanimité.*

Délibérations :

SEMINOR : construction d'une résidence intergénérationnelle – rue du Chauffour : garantie de prêt auprès de la CARSAT Normandie pour la réalisation de 12 logements seniors

L'ensemble immobilier en cours de construction, rue du Chauffour, compte 47 logements. Dans le respect de ses engagements, SEMINOR développe une offre de logements destinés à accueillir une population intergénérationnelle. 12 appartements seront réservés à l'accueil de seniors. A ce titre, SEMINOR bénéficie d'un prêt d'un montant de 250.000€ auprès de la CARSAT Normandie. Ce prêt sans intérêt, sera remboursable en 30 années.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder sa garantie à la CARSAT Normandie, pour le prêt à la construction consentie à SEMINOR.

Adopté à l'unanimité.

Département de Seine-Maritime : avenant à la convention tripartite 2021-2024 d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens

Le Département de Seine-Maritime participe aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs appartenant aux collectivités, mis à disposition des collèges publics pour l'enseignement de l'activité physique et sportive des collégiens.

La commission permanente du Département en sa séance du 20 septembre 2021 a renouvelé la convention tripartite d'utilisation de ces équipements sportifs couverts pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, et 2023-2024.

Souhaitant renforcer son soutien financier aux communes, l'assemblée départementale, en sa séance du 10 mars 2022, a décidé de porter le taux horaire d'utilisation à 12€, contre 11,42€ précédemment.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Mutualisation – Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de matériels de reprographie ainsi que la maintenance associée entre la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre et ses communes membres

Le code de la commande publique, en ses articles L.2113-6 à L.2113-8, offre la possibilité aux communes, et groupements de communes, de créer un groupement de commandes pour des besoins spécifiques.

Vu le schéma de mutualisation avec la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre adopté par délibération du conseil municipal en sa séance du 11 avril 2022,

Considérant que la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre va prochainement ouvrir à la concurrence le marché de fourniture de matériels de reprographie ainsi que la maintenance associée, Le conseil municipal, après avoir délibéré, renouvelle son adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre et ses communes-membres, pour le marché de fourniture de matériels de reprographie ainsi que la maintenance associée.

Adopté à l'unanimité.

Cession d'une parcelle de terrain à M. Gauthier MALANDAIN – annule et remplace la délibération n° 2022.02.21-11

Par délibération en date du 21 février 2022, le conseil municipal a autorisé la cession d'une parcelle de terrain non constructible à M. Gauthier MALANDAIN, domicilié résidence des Pommiers à Cany-Barville.

Après établissement du plan de bornage par le géomètre Cabinet EUCLYD à Fécamp, la contenance de la parcelle à céder est de 669 m², au lieu de 860 m² indiqué dans la délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de céder une emprise foncière de 669 m², à extraire de la parcelle AI - n°210 d'une contenance totale de 1.250 m²,

Adopté à l'unanimité.

Cession d'une parcelle de terrain – résidence de la Durdent à M. et Mme Gérard CHAUVEAU

La commune de Cany-Barville est propriétaire d'une parcelle de terrain, située résidence de la Durdent,

Les propriétaires riverains M. et Mme Gérard CHAUVEAU, domiciliés 22, résidence de la Durdent à Cany-Barville, souhaitent acquérir une partie de ce terrain.

Vu le rapport d'évaluation foncière réalisée par la Direction régionale des finances publiques de Normandie, en date du 10 février 2022, donnant avis du domaine sur la valeur vénale,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable de principe pour céder une emprise foncière d'environ 200 m², à extraire de la parcelle AK n°432 d'une contenance totale de 219 m².

Adopté à l'unanimité.

Cession d'une parcelle de terrain – résidence de la Durdent à M Stéphane LAMBERT

Le propriétaire riverain M. Stéphane LAMBERT, domicilié 16, résidence de la Durdent à Cany-Barville, souhaite acquérir le terrain sur lequel est implanté un ancien transformateur EDF.

Vu le rapport d'évaluation foncière réalisée par la Direction régionale des finances publiques de Normandie, en date du 10 février 2022, donnant avis du domaine sur la valeur vénale,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de céder la parcelle AK n°362 d'une contenance totale de 23 m² et le bâtiment qu'elle comporte (poste transformateur EDF désaffecté),

Adopté à l'unanimité.

Ensemble sportif du SPORTICAX : dénomination de deux salles

Le club de billard utilise à titre permanent une salle au rez de chaussée haut du Sporticax. En hommage à leur ancien président disparu, M. Christian JANOSKA, les membres souhaitent dénommer la salle de billard « Christian JANOSKA ».

Le Judo-Club émet une demande similaire pour dénommer leur local d'évolution, salle « François GILLARD ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de dénommer ces deux salles de sport du Sporticaux, suivant les propositions des clubs.

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.

06 avril 2022 : location du studio du Bailliage de Caux à M. Nicolas COURTONNE du 1^{er} mai au 19 août 2022.

AGENDA

Dimanche 15 mai 2022 de 14h00 à 17h30 : Conseil municipal des enfants : Fête du jeu insolite – cour de l'école élémentaire Louis Pergaud – parc du Clos St Martin (Kubb).

Jeudi 19 mai 2022 à 18h30 : Ciné-débat – salle du Clos St Martin « on the green road »

Samedi 21 mai 2022 : Printemps de Cany – serres municipales de 10h00-12h00 et de 14h00 à 17h30 – nombreux stands et animations.

Samedi 21 et dimanche 22 mai 2022 : Festival américain – Cany US – champ de foire

Elections législatives : Scrutin ouvert de 08h00 à 18h00 – lieu de vote : Salle Daniel PIERRE – 1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022 - 2nd tour – dimanche 19 juin 2022

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 20 juin 2022 à 18h30.

La séance est levée à 20h10.

Fait à Cany-Barville, le 12 mai 2022.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT